

AVIS DE DEPOT

D'UNE DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE

(À afficher dans les quinze jours du dépôt et pendant la durée de l'instruction)

029 250 24 00007

	iviairie	ae	Saint-Hernin	
Ti-Kêr Sant-Hern				

Numéro d'enregistrement :

2 avril 2024				
Mr WASSILIEFF Paul				
Coat Quévéran				
0 m²				
Surface de la construction à démolir (s'il y a lieu) :				
Travaux sur construction existante (modification de façades, rénovation de toiture, création d'une fenêtre de toit, remplacement d'une porte)				
Habitation				

DP

Le Maire, Marie-Christine JAOUEN



Affiché et mis en ligne le 05/04/2024

Article R*423-6 : dans les quinze jours qui suivent le dépôt de la demande ou de la déclaration et pendant la durée d'instruction de celle-ci, le maire procède à l'affichage en mairie d'un avis de dépôt de demande de permis ou de déclaration préalable précisant les caractéristiques essentielles du projet, dans des conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme.

